

ASSOCIATION LES BRISCARDS

EOIM21

2004

PRESTATIONS en % du tarif conventionnel	Sécurité Sociale	Sécurité Sociale plus Mutuelle
Hospitalisation et chirurgie		
• Intervention chirurgicale	80 ou 100%	100%
• Frais d'hospitalisation	80%	100%
• Forfait journalier durée illimitée (1)	-	100%
• Accompagnement adhérent hospitalisé	-	34 €/jour
• Chambre particulière (30 j continus maxi par hospitalisation)	-	38 €/jour
• Transport en ambulance	65%	100%
• Maison de repos et de convalescence	80 ou 100%	100%
Honoraires et soins médicaux		
• Médecins généralistes et spécialistes	70%	100%
• Auxiliaires para-médicaux	60%	100%
Pharmacie (en % du tarif forfaitaire de responsabilité)		
• Vignettes blanches/Vignettes bleues	65% ou 35%	100%
• Vaccin anti-ri e (forfait adhérent -65 ans)	-	8 €/an
Prothèses		
• Toutes prothèses sauf dentaires et auditives	65%	100%
• Forfait prothèse capillaire	-	153 €/an
• Forfait prothèse mammaire externe (par prothèse)	-	23 €/an
• Audioprothèses	65%	100%
forfait supplémentaire : Monoral	-	305 €
Stéréo	-	763 €
Radiologie	70%	100
• <i>Forfait examen d'ostéodensitométrie</i>	-	31 €/an
Analyses	60%	100%
Optique		
• Verres et montures + 18 ans	65%	420%
• Verres et montures - 18 ans	65%	210%
• Crédit annuel lentilles prescrites médicalement non remboursées	-	153
• Plus Crédit annuel verres/montures	-	153 €
• Traitement laser oculaire (forfait t par oeil)	-	77 €
Dentaire		
• Soins	70%	100%
• Prothèses	70%	250%
• Orthodontie	100%	250%
• Prothèses inscrites à la nomenclature et refusées	-	100%
Maternité		
• Prime naissance	-	153 €
Cures		
• Surveillance médicale	70%	100%
• Frais d'hydrothérapie	65%	100%
• Forfait supplémentaire par prescription	-	77 €
Indemnité obsèques		305 €

Remboursements dans la limite des frais réels engagés.

(1) Limité à 90 jours continus en maison d'enfant à caractère sanitaire et en établissement psychiatrique

COTISATIONS MENSUELLES 2004

PAR BENEFICIAIRE

Adhésion Facultative pour l'Ensemble du Personnel

Ces cotisations sont garanties pour l'année (sauf modifications du régime général).

Moins de 60 ans	38,90 €
60 à 69 ans	48,60 €
70 à 79 ans	58,30 €
80 ans et plus	64,10 €
Enfant 21 à 25 ans	15,80 €
1 ^{er} Enfant	15,80 €
2 ^{ème} Enfant	12,40 €

Gratuité à compter du 3^{ème} enfant. L'enfant 21/25 ans n'entraîne ni la dégressivité ni l'exonération des cotisations des autres enfants.

Avantages fiscaux et sociaux

Si l'employeur participe à la cotisation, sa contribution constitue des frais généraux et vient donc diminuer le bénéfice fiscalisé. De même, sa contribution est exonérée des charges sociales, et ne supporte que la CSG, la CRDS et la taxe de 8%.